

# LE RÉVEIL LYONNAIS

JOURNAL QUOTIDIEN REPUBLICAIN RADICAL INDEPENDANT

### ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
LYON, RHÔNE, LOIRE, AIN, ISÈRE, SAÔNE-ET-LOIRE.	5	10	18
HORS DE CES DÉPARTEMENTS.	8	16	30
ÉTRANGER (Union postale).	12	24	48

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

### ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS

8, Rue des Marronniers, A M. Tony LOUP, Directeur-Administrateur

Rédacteur en Chef : FRÉDÉRIC COURNET

### ANNONCES

Les Annonces et Réclames sont reçues exclusivement  
A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 14, rue Confort  
A Paris, chez MM. AUDBOURG et C<sup>ie</sup>, 10, place de la Bourse

BUREAUX DE VENTE : 14, RUE QUATRE-CHAPEAUX

## ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Du 26 février 1882

COMITÉ DE L'ALLIANCE DES REPUBLICAINS  
RADICAUX DE LA 1<sup>re</sup> CIRCONSCRIPTION  
DU RHÔNE.

Candidat élu en réunion publique

# CARRIEZ

Conseiller général du canton d'Anse

## NOS CAHIERS

Les gouvernements monarchiques que la France a eue la faiblesse et le malheur de subir tour à tour depuis quatre-vingt ans, n'ont fort heureusement pu atrophier son bon sens, ni diminuer sa clairvoyance.

S'il lui arrive parfois, — plus encore — souvent, de se tromper sur les hommes et de mal placer sa confiance, il faut lui rendre cette éclatante justice qu'elle est la nation, par excellence, qui poursuit avec une ardente fermeté et un rare esprit de suite, la réalisation des principes qu'elle a adoptés.

L'histoire de ses luttes civiles, de ses victoires momentanées, de ses longues défaites même, en est la preuve irrécusable.

C'est que les principes proclamés par la Révolution, principes dont nous poursuivons encore l'application, n'ont pas été uniquement le rêve de quelques grands et généreux esprits, ils étaient déjà dans la chair et la moëlle de toute la nation.

Aussi aujourd'hui, à propos de la moindre réforme à accomplir, sommes-nous obligés de nous souvenir que cette réforme avait été autrefois réclamée, étudiée, résolue, et toujours résolue dans le sens de la plus large liberté et de la plus complète justice.

Nos législateurs du jour doivent se trouver bien chétifs et bien étroits quand il leur prend la fantaisie de comparer leur œuvre à celle des législateurs d'ailleurs. Les nôtres semblent n'avoir qu'un but bien précis : avancer le moins possible, lorsqu'on les force à marcher de l'avant.

Si les députés anciens et actuels offrent entre eux si peu de points de com-

paraison, on est frappé, par contre, de la similitude parfaite qui existe entre les réclamations de nos pères et les nôtres. C'est la même expression d'une volonté identique.

Prenons, par exemple, sur une des questions qui nous préoccupent le plus, celle de l'organisation de la Police municipale, les vœux exprimés dans les célèbres Cahiers de 1789.

Nous y trouvons formulé à chaque page, par chaque collège, le principe que la police de la commune doit appartenir exclusivement au pouvoir municipal, sous le contrôle du conseil élu.

En Provence, les cahiers disaient : « La police sera attribuée aux communautés. » La Sénéchaussée de Rennes : « L'exercice de la police sera toujours attaché au corps de la municipalité. » Celle de La Ferté-sous-Jouarre demande : « Que la police des villes soit rendue et exercée par les magistrats municipaux, qui seront toujours éligibles. » A Paris : « Que la police, telle qu'elle est, supprimée et remise à la municipalité. » A Tours : « Police et voirie attribuées aux municipalités, tant des villes que des campagnes. »

Il faudrait citer tous les documents. Ils sont unanimes dans cette revendication des droits de la Commune.

L'Assemblée constituante s'empressa de sanctionner par la loi du 14 décembre 1789 et par celle du 16 août 1790, les volontés si nettement formulées dans les cahiers électoraux.

Les représentants de la nation ne trouvaient pas indigne d'eux de consulter les opinions de leurs électeurs et de s'y soumettre.

Nous avons changé tout cela. C'est à reculons que nous marchons. C'est à peine si le ministère ose toucher d'une main timide et respectueuse au monstrueux monument d'iniquité que nous devons à l'esprit despotique du premier Bonaparte.

Au projet par trop naïf présenté par M. René Goblet sur l'élection des maires, il n'est pas douteux que des députés opposeront un sérieux projet d'organisation des libertés municipales. La voie de l'amendement leur reste pour le moins ouverte. Nous avons donc tout lieu d'espérer que cette grave question sera soulevée, et que les députés, se souvenant de leurs engagements, sauront faire prévaloir les revendications de leurs électeurs.

Frédéric Cournet.

## DÉPÊCHES DE NUIT

Par télégraphique spécial

### NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 13 février.

#### Proposition de Loi

Il a été distribué aujourd'hui aux députés une proposition de loi tendant à la modification de la loi du 29 juillet 1867 sur les sociétés en commandite ou anonymes, présentée par MM. Laroche-Joubert, Roy de Loulay et Cunéo d'Ornano, André (Charente), René Gauthier, etc., et dont voici la teneur :

Article unique. — La rédaction des paragraphes 1 et 2 de la loi du 29 juillet 1867 est ainsi modifiée :

« Les sociétés en commandite ou anonymes ne peuvent être constituées définitivement qu'après la souscription totale du capital social.

Elles ne peuvent commencer les opérations en vue desquelles elles sont établies qu'après le versement du quart du montant de chaque action, si ces actions sont de 500 fr. au plus et qu'après le versement du montant intégral si ces actions sont d'une valeur inférieure à 500 fr.

La valeur des dites actions ou coupons ne peut être inférieure à 400 francs.

#### Loi sur les expulsions

Pendant la séance de la Chambre, M. Naquet a déposé une proposition de loi visant les articles 7, 8 et 9 de la loi de 1849 sur des expulsions qui selon lui ne devraient plus être faites qu'en temps de guerre civile ou étrangère.

#### Projets de loi municipale

La commission d'examen des divers projets de loi municipale a constitué ainsi son bureau : M. de Marcère, président, M. Bastid, secrétaire.

La commission s'est ajournée à mercredi pour entendre le ministre de l'Intérieur.

#### Projet de loi Janvier de la Motte

M. Janvier de la Motte a déposé dans le cours de la séance un projet de loi portant reconnaissance des marchés à terme, tant pour marchandises que pour valeurs négociables par l'intermédiaire des agents de change et courtiers de commerce.

#### L'interpellation Talandier

L'extrême gauche s'est réunie avant la séance pour examiner la question de savoir s'il y a lieu de donner suite à l'intention de M. Talandier d'interpeller le gouvernement au sujet de l'expulsion de M. Pierre Lavroff.

M. Talandier a annoncé à ses collègues qu'il avait l'intention d'interpeller immédiatement le gouvernement, quoique dans son entretien avec M. de Freycinet il ait promis, au nom du gouvernement, un pro-

jet de loi modifiant la loi de 1849 sur la sûreté générale.

Le groupe a décidé l'ajournement jusqu'au dépôt du projet de loi.

### LES JOURNAUX

Paris, 13 février.

La République française estime que le cabinet devra dire son avis sur les grandes questions pendantes, l'armée, la magistrature, la revision, et obtenir une solution avant de s'engager dans les questions de détail.

— La Paix constate que les républicains sont divisés en deux groupes, les autoritaires et les libéraux. Les événements prouvent que la France est avec les derniers.

— La Justice annonce que les députés radicaux de l'arrondissement de Béziers ont choisi M. Sigismond Lacroix comme candidat à la députation.

— Le Soleil voudrait confier les élections des magistrats à un corps spécial comprenant les avocats, les notaires, les conseillers généraux et les membres des tribunaux.

— La Justice se plaint du projet Goblet, refusant de traiter Paris comme les autres communes de la France et mettant la capitale hors du droit commun.

— Le Figaro dit qu'il fallait mettre Paris hors du droit commun, lui refuser un conseil municipal, ou l'y laisser entièrement.

— Le Rappel croit que les magistrats ont plus besoin d'être réformés que la magistrature ; il faut les élire au suffrage universel.

— Le Parlement dit que le projet d'association de M. Waldeck-Rousseau traite les congrégations comme les voleurs et les escrocs.

— Les Débats déclarent que M. Léon Say a mis comme conditions absolues à son entrée dans le cabinet que le budget qu'il doit proposer suspendra pour le moment les émissions de l'Amortissable et est constitué de façon à les supprimer pour les années 1882-83.

Les travaux ne seront pas ralentis pour cela, mais il faudrait pour y arriver pouvoir confier à des Compagnies une partie des ressources et surtout trouver des ressources qui ne seraient pas prises dans l'emprunt à 3 0/0.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

### Avant la Séance

Dans les couloirs de la Chambre en partie d'une lettre que M. Gambetta aurait adressé de Nice à ses amis politiques pour les engager à mettre un terme à leurs attaques contre le ministère.

### LA SÉANCE

Séance du 13 février

PRÉSIDENCE DE M. HENRI BRISSON  
La séance est ouverte à deux heures.  
Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

#### PROPOSITION BALLUE

Suivant une observation de M. Ballue, le président invite la commission

d'initiative à hâter son rapport sur la proposition Ballue tendant à la nomination d'une commission pour examiner les questions relatives à l'organisation de nos forces défensives.

#### L'ADMINISTRATION MILITAIRE

M. Laisant dépose un rapport sur le projet sénatorial d'administration militaire.

La Chambre adopte un projet intéressant le département de la Seine.

La proposition de M. Petitbien est prise en considération.

On passe à la discussion de la proposition Cantagrel, portant la réorganisation du corps des ponts et chaussées.

M. Varray, ministre des travaux publics, ne s'oppose pas à la prise en considération, mais il annonce qu'il présentera un projet sur la même matière.

La proposition est prise en considération.

On passe ensuite à la discussion du projet de chemin de fer de Souk-Arrhas à Sidi-el-Hemessi et de la convention avec la Compagnie Bone-Guelma.

M. des Rotours ne conteste pas l'utilité stratégique de ce chemin de fer, mais il critique les moyens financiers.

M. Sarrin répond.

M. Talandier dépose une proposition de loi relative à la statistique des opinions religieuses (Bruits et rires).

Après une longue discussion, sans intérêt, à laquelle prennent part MM. des Rotours, Sarrin, Pelletan, Rousseau et Varray, le projet est renvoyé à la commission chargée de l'examiner à nouveau.

La prochaine séance aura lieu jeudi. La séance est levée à 6 h. 40.

## ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Du 12 Février

### SCRUTIN DE BALLOTAGE

#### CREUSE

ARRONDISSEMENT D'AYBASSON

2<sup>me</sup> circonscription

Inscrits, 11,923. Votants, 8,832

MM. Cornudet, cent. g., élu 4,481 voix

Jezierski, gauc. rép. 4,304

Divers et nuls, 27

Siège vacant par suite du décès de M. Amédée Le Faure, mort en accomplissant son devoir de représentant du peuple. Aux élections générales du 21 août 1881, M. Le Faure avait été élu par 3,605 voix, sans concurrent. Le 29 janvier dernier, au premier tour de scrutin, les suffrages s'étaient ainsi répartis : MM. Cornudet, 3,896 ; Jezierski, 3,310 ; Jourdain, 4,199 ; Regnard, 238.

#### SARTHE

ARRONDISSEMENT DE MAMERS

2<sup>me</sup> circonscription

MM. D'Allières, réac. él. 7,679 voix

Levasseur, rép. 4,096

Siège vacant par suite du décès de M. de Perrohel, royaliste. Aux élections du 21 août 1881, M. de Perrochel avait été élu par 8,660 voix contre 4,551 données à M. Levasseur Saint-Albin. Le 29 janvier dernier, au premier tour de scrutin, les suffrages

s'étaient répartis de la façon suivante : MM. d'Allières, 4,741 voix ; Gaston Galpin, 4,364 ; Levasseur Saint-Albin, 2,430 ; Briffault, 900.

### SEINE-ET-MARNE

PROVINS

MM. Lenient, gauc. rép. élu 6,748 voix

Prenet, gauc. rép. 5,173

Siège vacant par suite du décès de M. Sallard, républicain. Aux élections du 21 août 1881, M. Sallard avait été élu par 774 voix contre 3,812 données à M. Bourdeley. Le 29 janvier dernier, au premier tour de scrutin, les suffrages s'étaient répartis de la façon suivante : MM. Prévot, 4,450 voix ; Lenient, 4,070 ; Penancier, 2,929 ; Bourdeley, 823 ; Monthiers, 371 ; divers et bulletins nuls, 158.

## L'INTERPELLATION TALANDIER

Paris, 13 février.

Comme nous l'avons annoncé, M. Talandier, député de la Seine, a eu un entretien avec M. de Freycinet, au sujet de l'expulsion de Pierre Lavroff et de son projet d'interpeller le gouvernement à ce sujet.

Le président du conseil a fourni d'assez longues explications à M. Talandier lui exposant que l'affaire en question était déjà engagée par l'ancien cabinet et que le cabinet actuel ne pouvait revenir sur la promesse faite par ses prédécesseurs.

M. de Freycinet a ajouté que le gouvernement, frappé du caractère arbitraire de la loi de 1849, relative à l'expulsion des étrangers du territoire français, se proposait de soumettre à la Chambre un projet de loi portant qu'à l'avenir il ne pourra être pris de mesure d'exception que contre les étrangers frappés de condamnations judiciaires.

Rappelons que l'extrême-gauche se réunira aujourd'hui à une heure, pour entendre M. Talandier qui rendra compte du résultat de son entrevue et décider s'il y a lieu d'interpeller le gouvernement.

Nous croyons savoir, qu'en dépit des explications de M. de Freycinet, le groupe décidera de déposer son interpellation.

## INTÉRIEUR

Paris, 12 février.

LA COMMISSION MIXTE DE LA MARINE  
Par décision du président de la République, MM. Clouet, vice-amiral, et Mareille, inspecteur général du génie maritime, ont été nommés membres de la commission mixte de la marine.

LA SANTÉ DE M. LOUIS BLANC  
Les nouvelles de la santé de M. Louis Blanc sont mauvaises.

L'état de sa Seine s'aggrave de jour en jour ; l'inquiétude est grande dans l'entourage du malade, que de rares amis sont seuls admis à visiter.

SOCIÉTÉ DES JOURNALISTES RÉPUBLICAINS  
La Société syndicale professionnelle des journalistes républicains s'est réunie, hier, sous la présidence de M. Lockroy ; il a été nommé une commission de 22 membres pour réviser leurs statuts.

Feuilleton du RÉVEIL LYONNAIS

## LES DEUX MÈRES

PAR  
Emile RICHEBOURG

### PREMIÈRE PARTIE

## CONDAMNÉ A MORT

(Suite.)

— Eh bien, dès demain, nous achèterons des étoffes, de la laine, du coton, toutes les choses nécessaires pour confectionner une jolie layette, il faut que vous pensiez au cher bébé qui va venir bientôt. Vous voyez que vous ne manquez pas d'ouvrage.

Gabrielle poussa un profond soupir. — Nous aurons aussi de l'occupation dans le jardin ; il n'est pas grand, ce sera presque un amusement, un travail reposé d'un autre.

La jeune fille ne trouva pas d'objections à faire. Elle s'était livrée à Solange, elle ne pouvait qu'accepter ce qu'elle voulait.

Elle employa le reste de la soirée à placer son linge et ses menus objets de toilette dans les tiroirs d'une commode. Il y avait dans le cabinet de toilette des papiers, auxquelles elle accrocha ses Jupes, ses jupons et ses robes.

Dès le lendemain, leur existence à Asnières commença ainsi que Solange l'avait indiqué.

Au bout de quelques jours, Gabrielle avait dans les mains tout ce qu'il lui fallait pour préparer les langes, les petits bonnets de l'enfant. Elle se mit à l'ouvrage presque joyeusement. Elle ne s'était certainement pas débarrassée de toutes les tristes pensées qu'avait fait naître le souci de l'avenir ; mais elle se fit violence pour les concentrer en elle et se montrer satisfaite et heureuse. Sa reconnaissance envers Solange lui imposait ce généreux mensonge. En s'occupant constamment elle trouvait cependant le moyen de se distraire de ses noires appréhensions et d'adoucir ses amertumes.

La jeune fille avait retrouvé un repos relatif qu'elle devait à son isolement. Elle ne voulait voir personne et rejoignait d'être vue, aussi ne franchissait-elle jamais le mur de clôture. Les voisins savaient que deux femmes habitaient la maison, mais aucun n'aurait pu dire si la compagne de Solange était jeune ou vieille, et qu'il eût aperçu seulement le haut de sa tête.

En dehors du temps qu'elle consacrait au ménage et des soins qu'elle donnait à la cuisinière, Gabrielle cousait, brodait, tricottait, faisait des ouvrages au crochet. Dans le jardin avec Solange, elle arrachait les mauvaises herbes et arrosait les plantes vivaces qui s'y trouvaient. On soignait les arbustes, c'était un délassement et cela aidait à passer le temps. Le soir, Gabrielle faisait un peu de musique, ou bien elles prenaient chacune un livre et lisaient.

Elle avait une activité étonnante, un peu fiévreuse. Solange était souvent obligée de modérer son ardeur. Evidemment l'intérêt de Gabrielle n'était pour rien dans cette grande sollicitude de Solange ; elle redoutait qu'un accident imprévu ne vint au dernier moment, après s'être donnée tant de peine réduire à néant les projets de Blaireau.

Solange sortait tous les jours pour aller aux provisions et faire les achats d'objets dont elle et Gabrielle avaient besoin ; mais ses absences n'étaient jamais longues, encore avait-elle la précaution de fermer soigneusement la porte d'entrée du jardin. Quant à l'autre petite porte, dont nous avons parlé, elle en avait toujours la clé sur elle. Elle n'avait pas à craindre que Gabriel prit la fuite, elle se mettait en garde contre les éventualités d'une visite indiscrète quelconque.

Les journées se passaient ainsi, et si l'une des deux trouvait cette existence monotone et s'ennuyait, ce n'était pas Gabrielle.

Elle avait l'air vivifiant de la campagne, de la verdure sous les yeux, des chants d'oiseaux à sa fenêtre, de la lumière et du soleil autant qu'elle en voulait.

Comme elle l'avait dit le premier jour, elle se trouvait dans un paradis.

En raison des privations qu'elle avait été forcée de s'imposer, avenue de Clichy, elle avait déperdi et sa santé était compromise ; au bout de deux mois de séjour à Asnières, elle n'était plus reconnaissable.

Solange n'avait pu voir ce changement physique sans éprouver une sorte d'admiration.

La vie reprenait possession de ce corps délicat et charmant que la souffrance avait brisé et qu'elle aurait détruit, peut-être.

Les formes toujours gracieuses s'étaient plus fermement accusées. Les yeux avaient retrouvé leur éclat, et le regard sa douceur et ravissante expression.

La physionomie était moins tourmentée ; les joues s'étaient arrondies et avaient retrouvé leur rose velouté. Le rire, la gaieté de la jeunesse heureuse ne revenaient pas ; mais, parfois, un

délicieux sourire se dessinait sur les lèvres.

Toutefois, elle avait encore des heures d'insurmontable tristesse. Chaque jour qui s'écoulait la rapprochait du moment critique. Bientôt elle put se dire : C'est dans un mois, c'est dans trois semaines.

Elle redevenait rêveuse, inquiète, et elle fut de nouveau assaillie par les préoccupations et les terreurs de l'avenir.

Pour le présent, elle était tranquille, et les terreurs de l'avenir.

Mais après ? C'était l'inconnu. Et elle s'effrayait en présence de cet inconnu redoutable : l'avenir ! L'espérance essayait en vain de lui en cacher les couleurs sombres.

Elle ne pouvait s'empêcher de frissonner quand elle avait le courage de regarder un peu loin devant elle.

Un jour Solange la surprit essayant les larmes qu'elle voulait lui cacher.

— Ma chère Gabrielle, depuis quel temps je m'aperçois que vous êtes triste, lui dit Solange ; tout à l'heure vous pleuriez, ce n'est pas la première fois que cela vous arrive. Si je ne vois pas vos larmes, vos yeux rouges vous trahissent. Voyons, pourquoi pleurez-vous ?

— Vous excuserez cette faiblesse bien naturelle, répondit tristement la jeune fille ; c'est vrai, je pleure quelquefois en pensant au petit être qui bientôt je vais mettre au monde.

— Eh bien, parlons-en aujourd'hui de ce cher petit. Vous avez dû penser déjà à ce que vous ferez ; quelles sont vos intentions ? Je ne vous ai pas interrogée plus tôt à ce sujet parce que je craignais que vous ne fussiez fatiguée, mais puisque vous songez à votre enfant, dites-moi quelles sont vos pensées. Avez-vous décidé quelque chose.

— Non, rien encore. A tout ce que je voudrais faire je trouve des empêche-

ments. Je suis très inquiète, très tourmentée, tout m'effraye ; je ne sais pas ce qui se passe en moi.

— Examinons votre situation. Vous avez bien voulu me raconter toute votre histoire, qui est malheureusement celle de beaucoup de jeunes filles. Vous avez été séduite et ensuite abandonnée ; c'est un grand malheur, mais il n'est pas irréparable. Vous avez dix-huit ans ; c'est à votre âge que la vie commence. Vous ne devez donc pas désespérer de l'avenir.

Un jour, regrettant de vous avoir témoigné si peu de tendresse, votre père peut vous rappeler près de lui.

— Oh ! jamais, jamais je n'oserai... — Vous êtes toujours aussi enfant, reprit Solange. Laissez-moi dire. Si votre père vous rappelle, vous retournerez à Orléans, dans cette maison où vous avez des droits, et il faut que vous y rentriez la tête haute et non comme une coupable qui garde sur son front la honte de sa faute. Si vous ne retournez pas chez votre père, vous retournerez à Paris, et facilement, connaissant le commerce, vous retrouverez une place meilleure que celle que vous avez quittée. Qui donc, je vous le demande, pourra seulement soupçonner que vous avez une faute à vous reprocher ? Elle n'est pas écrite sur votre front ; croyez-moi, votre secret sera bien caché. Il y a vos amies. Est-ce que chacune d'elles n'a pas aussi quelque chose à faire oublier, à se faire pardonner ? D'ailleurs, rien ne vous obligera à les revoir. Croyez-vous donc qu'à Paris on s'occupe tant que cela des affaires des autres ? Je vous le répète, vous y rentriez et y reprendriez votre place au grand jour, comme si vous n'aviez pas eu votre accident, et vous seriez pour tout le monde aussi charmante et aussi sage qu'il y a deux ans quand vous y êtes arrivée, sortant de la maison de votre père.

— Ce sera tromper et mentir toujours, hasarda Gabrielle.

— Oh ! si votre délicatesse allait jusque-là, répliqua assez brusquement Solange, elle serait complètement ridicule, permettez-moi de vous le dire. Appelez-vous tromperie de ne pas dire aux gens des choses qui ne regardent que vous ? Le mensonge qui ne nuit à personne n'en est pas un. Vraiment, ce serait trop bête de se nuire à soi-même sous le prétexte de rendre hommage à la vérité.

Ces paroles furent suivies d'un moment de silence.

— Et mon enfant ? demanda tout à coup Gabrielle, vous ne me parlez pas de mon enfant !

— Je pense à vous, d'abord, répondit Solange. Mais je n'oublie pas votre enfant. L'élever vous serait matériellement impossible ; il ne faut donc pas y songer.

La tête de la jeune fille s'inclina sur sa poitrine.

— N'ayez, toutefois, aucune inquiétude à son sujet. Plus heureux que beaucoup d'autres, il ne sera pas abandonné. Dans quelques jours sa nourrice sera retenue, et, dès que vous l'aurez sera retenue, et le jour même on le ramènera au monde, le jour même on le ramènera, il lui sera envoyé. A partir de ce moment la Société de bienfaisance, dont madame la baronne est la fondatrice, le prendra sous sa protection. Elevé aux frais de la société, il grandira à l'abri de bien des misères. Il recevra une instruction convenable et on lui fera apprendre un état qui lui permettra, que ce soit une fille ou un garçon, de faire son chemin dans la vie. Eh bien, que pouvez-vous désirer de mieux ? N'êtes-vous pas entièrement satisfaite ?

(A suivre.)

**CANDIDATURE YVES GUYOT**  
Les électeurs de Béziers ont invité M. Yves Guyot à poser sa candidature.  
**L'ASSASSINAT DE M. STILMAN**  
Une dépêche d'Athènes publiée par les journaux au sujet de l'assassinat de M. Stilman. Le correspondant du Times se trouve à Athènes en parfaite santé.  
**LE Nihiliste SOPHIA BERTINA**  
On lit dans le Journal de Genève du 11 février :  
« On dit que la célèbre Sophia Bertina, nihiliste, condamnée à vingt ans de travaux forcés en Sibérie, est parvenue à s'évader et est arrivée ces jours-ci en bonne santé à Genève. »

**VICTIMES DU DEUX-DECEMBRE**  
Le décret instituant une commission supérieure chargée du classement définitif des pensions allouées aux victimes du coup d'Etat du 2 décembre paraîtra dans le courant de la semaine.  
**LA DELÉGATION DE LA GRAND-COMBE**  
Les cinq députés de l'extrême gauche qui devaient se rendre à la Grand-Combe pour assister au procès de l'indisposition de M. Mart, annoncent leur départ pour vendredi prochain.  
**NOMINATIONS**  
L'amiral Durand est nommé ambassadeur à Saint-Petersbourg. La nomination paraîtra à l'Officiel en même temps que le grand mouvement diplomatique.  
M. Georjé, préfet de la Haute Savoie, est nommé directeur du cabinet personnel de la présidence générale.  
**MORT DE M. DE KERJÉGU**  
M. de Kerjégu, sénateur du Finistère est mort hier à Paris.  
**M. SIGISMOND LACROIX CANDIDAT**  
Le comité radical de Bédarieux, désigne M. Sigismond Lacroix comme candidat radical pour l'élection du 26 février.  
**LA RÉCEPTION DE M. COURCEL**  
On annonce que la réception de M. de Courcel par l'empereur d'Allemagne, celui-ci assistera l'occasion de prononcer des paroles pacifiques, cela écarte à la bonne tenue des cours.

**LA LOI D'EXPULSION ET L'EXTRÊME-GAUCHE**  
L'extrême gauche, en présence de la promesse d'un gouvernement de déposer un projet modifiant la loi d'expulsion, a déclaré d'attendre jusqu'à demain.  
Le groupe se réunira aujourd'hui après la séance pour fixer la date de son interpellation, dans le cas où le projet de gouvernement ne serait pas déposé.  
**L'ADMINISTRATION DE L'ARMÉE**  
La commission pour l'administration de l'armée a entendu le général Billot, ministre de la guerre, qui a adopté le projet tel quel, qui agit certains points lui paraissent défectueux, afin de ne pas en retarder l'application; si des modifications étaient nécessaires, elles seraient introduites ultérieurement.

**LES DÉMOCRATES ANGLAIS**  
Paris, 12 février.  
Depuis quelques années, les idées démocratiques ont fait, en Angleterre, d'immenses progrès. Là, comme partout, on a fini par comprendre que les anciens régimes, si libéraux qu'ils affectassent d'être, avaient une impuissance radicale pour accomplir de sérieux progrès, et qu'aucune réforme n'était ni durable ni possible, si la nation, prise dans son ensemble, ne jouissait pas de la souveraineté.  
Voici le programme que vient de publier le parti démocratique de la Grande-Bretagne :

1. Suffrage universel étendu à toutes les personnes adultes ;
2. La durée des Parlements fixée à trois ans ;
3. Division, proportionnelle à la population, des circonscriptions électorales ;
4. Indemnité accordée aux députés. Frais d'élection pris sur le budget ;
5. Corruption électorale, *rackets*, etc. etc. assimilés à un crime ;
6. Suppression de la Chambre des lords comme corps législatif ;
7. Indépendance législative de l'Irlande ;
8. Parlements nationaux et fédéraux, représentation des colonies et dépendances ;
9. Rachat du sol par l'Etat. (*Nationalisation of the land.*)

Ce programme est accompagné d'un manifeste que son étendue ne nous permet pas de reproduire.  
Détachons en cependant le passage ci-après relatif à l'Irlande.  
La condition de l'Irlande nous apprend ce qu'il faut attendre de ce côté (du côté des classes dirigeantes) : l'agitation publique considérée comme crime, les chefs intégrés du mouvement populaire emprisonnés comme traîtres ; l'injustice, la tyrannie et l'espionnage soutenus par 47,000 hommes de troupes anglaises et 13,000 agents de la police royale irlandaise, tous payés de notre poche, les associations légales des indigents supprimées tandis que les associations des riches sont maintenues et encouragées.  
Tel est le gouvernement libéral en Irlande après des siècles d'iniquité et d'oppression.  
Le gouvernement de M. Gladstone, appuyé sur les spéculateurs éhontés de l'opposition, rivalise avec la Russie en foulant comme elle aux pieds les droits les plus sacrés du peuple.  
Nous autres, Anglais et Anglaises, nous demandons l'indépendance législative pour l'Irlande. Nous refusons, comme hommes libres, d'affaiblir notre pays et de nous dégrader nous même en tolérant un système de despotisme qui est, à la fois, une honte et une honte.

Donnons encore les lignes suivantes, qui indiquent la largeur d'esprit du jeune parti :  
« Si les affaires à l'intérieur promettent peu à notre peuple, les affaires du dehors sont, pour le moment, encore moins encourageantes. A travers l'Europe, cependant, aussi bien qu'en Angleterre, les progrès des peuples s'aperçoivent à travers les brigandages des préjugés nationaux. Il appartient aux démocrates anglais de tendre une main fraternelle à leurs frères qui luttent comme nous luttent nous mêmes pour la paix, la liberté et la prospérité des travailleurs du monde entier.  
Quand de si hautes idées hantent des hommes, quand ils sentent que la cause du travail est partout la même; quand ils savent, à propos d'une question particulière, oublier les rançures du passé pour ne considérer que la justice, com-

me le font les signataires du manifeste émis à propos de la question irlandaise, ces hommes méritent les sympathies univoques de tous.  
Nous envoyons aux démocrates anglais un fraternel salut.

## ALGÉRIE & TUNISIE

Alger, 13 février.  
Le calme est complet dans le Sud oranais comme dans le reste de l'Algérie, et rien ne fait pressentir une nouvelle attaque des tribus dissidentes.  
Dans le cas où celles-ci voudraient encore tenter l'aventure, leur marche serait rendue singulièrement difficile et dangereuse par le fait que nos troupes occupent tous les points principaux où il y a de l'eau.  
D'ailleurs, l'expédition du général Delebecq, à Moghar, la récente leçon donnée aux dissidents, et enfin l'excellente attitude de l'empereur du Maroc, paraissent avoir découragé les partisans des trois marabouts.  
On a donc maintenant de sérieuses raisons d'espérer que la tranquillité ne sera plus, de longtemps, troublée dans l'extrême Sud, sinon par des razzias sans importance réciproquement opérées entre les tribus fidèles et les nomades du Sahara.

## ÉTRANGER

### AUTRICHE-HONGRIE

**L'insurrection en Bulgarie**  
Mostar, 12 février.  
On annonce officiellement qu'une compagnie de chasseurs, qui marchait sur Vratkovic, a rencontré le 9 une cinquantaine d'insurgés, commandés par Stojan Kovacevic, et les a rejetés au delà de la frontière. Les insurgés ont eu deux morts, les troupes un blessé.  
On mande de Cattaro, le 10, qu'une partie de la garnison de cette ville a reçu l'ordre d'aller occuper les localités de Ledence, Greben, Ubalac et Orohorac. Les villages avaient été pris d'assaut, la veille, par trois bataillons d'infanterie, soutenue par une demi-batterie de montagne.  
Les difficultés du terrain étaient grandes. L'énergie des troupes a été admirable.  
Les navires de guerre ont couvert de leur feu les troupes qui montaient à l'assaut.  
Les pertes s'élevaient à 2 hommes tués, 2 officiers et 14 hommes blessés.  
Hier, les troupes ont occupé sans résistance Bacozi et Hapaj.  
— On mande de Sarajievo, le 12, que deux colonnes de reconnaissance, composées, l'une de deux bataillons et de deux canons, l'autre d'un bataillon et de deux canons, ont été envoyées en avant de Foca.  
La première colonne a rencontré les insurgés, au nombre de 200, à Susjesno; la seconde à Pajahanjo. Les insurgés ont été mis en fuite après un combat d'une demi-heure.

### SUISSE

**Convoi de jeunes filles**  
Bâle, 13 février.  
On nous assure, dit la *Semaine*, qu'un fort convoi de jeunes filles de la Suisse romande, à destination de la Hongrie, se prépare pour ce printemps dans des conditions qui font craindre qu'il n'y ait là une odieuse exploitation organisée, quelque chose comme une traite de blanches.

### ITALIE

**Soldat français blessé**  
Milan, 13 février.  
Les journaux italiens ont reçu une dépêche de Trieste annonçant qu'un soldat français est resté, le 11 février, dans l'enceinte réservée du chemin de fer de la Compagnie Rubattino.  
Le gardien, un Marocain, lui a intimé l'ordre de se retirer. Le soldat français, ne tenant aucun compte de cette injonction, le Marocain a épaulé son fusil et a blessé le soldat à la cuisse droite.  
Le gardien a été arrêté. Le blessé a été transporté à l'hôpital.

### RUSSIE

**Préparatifs de guerre**  
St-Petersbourg, 13 février.  
La Russie augmente ses préparatifs sur la mer Noire.

### AUTRICHE

**Découverte d'un complot**  
Vienne, 13 février.  
La découverte d'un complot panslaviste en Galicie a causé à Vienne une émotion d'autant plus vive que le ton de la presse russe est devenu plus agressif; mais les renseignements publiés sur la conspiration sont contradictoires, il est donc impossible d'apprécier à l'heure qu'il est la portée de ce nouvel incident.

### ESPAGNE

**Explosion de dynamite**  
Linarès, 13 février.  
Un dépôt de dynamite, en sautant, a tué trois hommes et en a blessé beaucoup d'autres.

### TURQUIE

**Transports de Troupes**  
Constantinople, 13 février.  
Deux steamers autrichiens, l'*Austria* et l'*Jupiter* sont partis hier de Yemem avec environ 1,400 fantassins, cavaliers, artilleurs, et des munitions.  
L'*Austria* ira directement à Hodéida.  
Le *Jupiter* suivra son itinéraire postal habituel sur la côte de Syrie, où il prendra encore quelques troupes et se rendra à Corfou-Yemen.

### Une Expulsion

Constantinople, 13 février.  
On annonce que la Porte a envoyé des instructions à Musurus-Pacha pour ôter l'expulsion de M. Mackenzie Wallace, correspondant du *Times* à Constantinople. La lettre sur les dessous de M. Wallace sur les dessous de M. Mackenzie Wallace, qui ont motivé la mission d'Ali-Nizami-Pacha à Berlin, sur les projets panslaviques du sultan et sur les agissements des agents ottomans en Egypte.

Nous donnerons demain le compte-rendu de la séance du Conseil municipal d'hier.

## ELECTIONS LEGISLATIVES

**Protestation de la Commission électorale**  
Villefranche, 13 février.  
Monsieur le Rédacteur en chef,  
Nous comptons sur votre impartialité pour insérer dans votre numéro qui doit paraître demain matin, la rectification suivante.  
Recevez, etc.

**LE COMITÉ.**  
Nous lisons dans un journal de Lyon un compte rendu inexact de la réunion publique, qui a eu lieu dimanche, salle Dugouet à Villefranche. Cette réunion a été provoquée par la commission d'un certain groupe d'électeurs, avait affiché et fait publier au son du tambour, à Villefranche, que les 74 communes de la 1<sup>re</sup> circonscription seraient représentées.  
Cette réunion a choisi comme candidat, après avoir entendu la discussion de chaque programme, le citoyen Carriez, conseiller général du canton d'Anse, à la majorité de 800 suffrages, contre 6 à M. Millon et 30 à M. Thiers.  
Nous pensons que cette réunion publique, dont les organisateurs avaient peut-être un autre but que la candidature du citoyen Carriez, a bien défini la chose, et que son choix est bien l'expression de la pensée de la généralité des républicains radicaux de la circonscription, puisque tous y avaient été conviés.  
Précédemment à cette réunion publique, avait eu lieu, salle du Chalet, une réunion des délégués des communes de la circonscription et après avoir discuté le programme, cette réunion avait adopté à l'unanimité de 240 délégués présents et à une voix contre, la candidature du citoyen Carriez.  
Cette candidature, deux fois acclamée en quelques heures par deux réunions convoquées par deux commissions différentes, l'une des délégués, l'autre publique, a consacré la candidature du citoyen Carriez. Nous engageons donc tous les républicains de notre circonscription à sanctionner de leur vote, dimanche, 26 février, l'œuvre des réunions du 12 février.  
Le Comité de l'Alliance des républicains radicaux de la première circonscription de Villefranche :

MOGENT, libraire; DURAND père; RUBILLARD, négociant; JACQUET, mécanicien; PINET, nouveau, imprimeur.

## SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE

Dimanche soir, à 2 heures, la société d'anthropologie faisait, dans le grand amphithéâtre de la Faculté des sciences, devant un public nombreux, sa deuxième conférence publique.  
M. le docteur Lacaze-gagne ouvrit la séance et donna la parole à M. Emile Guimet.  
Le sympathique philanthrope lyonnais que tout le monde connaît, prend la parole et traite avec un talent remarquable cette question si intéressante des *Peuples de l'Inde des temps anciens et modernes*.  
L'histoire de ces populations est faite dans les hymnes de leurs livres religieux.  
Ces livres connus sous le nom de *Weda* sont au nombre de 4 divisés en hymnes ou chants.  
Les Arias étaient un peuple vivant dans le pays des Sept-Rivières, delta de l'Indus: ils offraient des sacrifices aux divinités, au lever du soleil et au milieu du jour. Leur marche fut vers l'Est et leurs chants font connaître leurs ennemis, les Dachsous, noirs habitant probablement les côtes ouest de l'Indonésie, et les Dachsous-Tête-de-Bœuf, reconnus depuis pour être les Mongols.  
Après chaque succès, ils offraient des sacrifices. Ils furent d'abord offerts par le père de famille, ensuite par un prêtre s'adjoignant le père de famille comme assistant, enfin par une carte religieuse; en même temps il se constituait une légion de guerriers. Le pouvoir du père de famille, fut éteint.  
Les Arias, pour leurs sacrifices, élevaient des autels de gazon, se servaient toujours du même bois pour consommer les victimes, ils fabriquaient une liqueur fermentée appelée *soma*, qui se préparait toujours de la même manière, dans le même mortier et avec le même pilon. Plus tard, l'autel, le bois, la liqueur, le mortier et le pilon devinrent vieux à leur tour.  
Le feu fut pour eux l'image d'une *Trinité*.  
1<sup>o</sup> Le feu de l'autel qui consumait les victimes;  
2<sup>o</sup> Le feu qui éclairait le soleil;  
3<sup>o</sup> Le feu qui éclatait dans la foudre.  
Le Riti-Weda fut, pour ainsi dire le précurseur des rites égyptiens et grecs. Tandis que dans l'Inde les divinités sont multiples pour le même principe, en Egypte et en Grèce, elles étaient simples: c'est ainsi que les Marois, les Vénai, etc., étaient Mars, Vénus, etc.  
Le *soma* des Arias figure le Savoyard des Grecs, et le dieu Wischnou n'est autre que Bacchus.  
Les Dachsous noirs qui attaquaient les Azia avaient été certainement apportés par la mer sur des barques. Profitant des moussons qui soufflent pendant six mois dans la même direction, et six mois dans la direction opposée, les populations polésiennes avaient eu là une route toute tracée. Leurs bateaux, quelque des plus primitifs, pouvaient résister aux plus terribles tempêtes. Ils transportaient ainsi des hommes à des distances incroyables, qui peuplaient toutes les îles et tous les continents, et emportaient avec eux leurs idées religieuses et leurs mœurs.  
Le savant conférencier passe ensuite en revue les différentes populations qui habitent aujourd'hui cette vaste contrée de l'Inde, et termine par une série de

projections photographiques, admirablement choisies.  
Ces projections représentaient trois chapitres.  
1<sup>o</sup> Les types des diverses populations habitant l'Orient actuellement, la plupart de ces types sont photographiés d'après les peintures de M. R-gamey qui accompagnait le conférencier dans une mission que le gouvernement lui avait confiée il y a quelques années;  
2<sup>o</sup> Les chefs d'œuvres d'architecture de ces populations, les temples et les masses imposantes que ces peuples avaient taillées dans les rochers pour ne laisser que des monuments;  
3<sup>o</sup> Enfin les dix incarnations du dieu Indra.  
M. le docteur Lacaze-gagne remercie l'honorable conférencier et annonce à l'assistance que bientôt une autre conférence sera faite sous les mêmes auspices et lève la séance.  
J. C.

## THÉÂTRES

### THÉÂTRE DES CÉLESTINS

Un heure avancée à laquelle s'est terminée la représentation de *Petit Jacques*, nous n'en donnerons le compte rendu complet que demain.  
Constatons pour l'heure que la pièce a obtenu un succès moyen; la mise en scène est bonne et l'interprétation fort convenable.  
J. D.

On lit dans le courrier des théâtres de la *Lanterne* du 10 février :  
« L'exécution de *Morceaux de danses avec accompagnement de chœurs et d'orchestre* n'est pas une innovation de M. Arban.  
L'honneur de cette innovation revient au sympathique et célèbre compositeur et chef d'orchestre Antony Lamotte, qui de puis vingt-neuf ans environ, fait exécuter à ses grandes fêtes de nuit annuelles de Lyon, Bordeaux et Marseille des morceaux de danse avec cinquante et soixante choristes renforcés d'un nombreux orchestre de symphonie, d'une harmonie militaire et d'une fanfare.  
M. Antony Lamotte a obtenu avec cet heureux assemblage des effets merveilleux de sonorité. — Scapin. »

### CONCERT LUGINI

Le concert annuel au bénéfice de notre sympathique chef d'orchestre est fixé au samedi soir 25 février.  
Nous nous empressons d'annoncer à nos lecteurs cette solennité musicale qui est sans contredit, la plus intéressante de l'année.  
En effet, M. Alexandre Lugini est assuré du concours bienveillant de tout le personnel du Grand-Théâtre, et peut réunir dans son programme les plus grands attractions.  
Les principaux artistes de notre première scène, les chœurs, l'orchestre, un violoniste étranger, déjà applaudi dans notre ville, sont les éléments qui assurent d'avance à notre excellent chef d'orchestre, tout le succès qu'il mérite.

### MENAGERIE BIDEL

La représentation européenne du drompteur nous dispense d'insister sur l'émouvant attrait que présentent les exercices qu'il fait exécuter à ses fauves. M. Bidel n'est pas seulement un intrépide drompteur, il est, de plus, un zoologiste amateur et distingué.  
Il faut aller au Jardin des Plantes, à Paris, ou à celui d'acclimatation au Bois de Boulogne, pour voir une galerie d'animaux pouvant rivaliser avec la sienne.

### THÉÂTRE DES FRÈRES GREGOIRE

Dimanche a été une journée brillante, le manque de place a fait refuser plus de deux cents personnes à la représentation du soir. Le spectacle était du reste bien fait pour attirer de nombreux spectateurs.  
La *Belle Héloïse*, puis comme intermède, M. Richard, dont le travail à la barre est si gracieux, disons aussi que son fils, le jeune Socrate, âgé de cinq ans, est un petit prodige qui a charmé la salle par sa gentillesse et la grâce de ses exercices, aussi ce fut une véritable pluie d'oranges et de bouquets.  
Enfin la soirée s'est terminée à 11 heures par la *Comédie de sonner*, dont le rôle de Landremol est très bien rempli par M. Victor.  
Mercredi, 1<sup>re</sup> des *Pirates de la Savane*, grand drame en 5 actes.

### EDEN-THÉÂTRE A. DELILLE

Les trois représentations d'hier avec les billets de faveur, ont eu un grand succès, la salle était comble à chaque représentation et les nouvelles expériences ont été admirablement exécutées. La nouvelle apothéose et les fontaines merveilleuses ont été reçues par le public par une salve d'applaudissements.  
Les représentations auront leur cours chaque soir avec programme varié, et les billets de faveur de familles seront reçus.

### SPECTACLES DU 14 FÉVRIER 1882

**Grand-Théâtre**  
Relâche.  
**Théâtre des Célestins**  
Le *Petit Jacques*, drame.  
**Alcazar**, (Rue de Séze)  
Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirée dansante, parée, masquée et travestie.  
Tous les samedis bal masqué.  
**Folies-Bergère**  
Tous les jours, séance de patinage.  
**Scala-Bouffes**  
Tous les soirs, représentation variée.  
**Ménagerie Bidel** (Cours du Midi)  
Séance à 8 h. 1/2.

### OBSERVATOIRE DE LYON

Lyon, le 13 février.  
La bourrasque signalée samedi n'a fait que toucher au continent et s'éloigne vers le nord de l'Europe; elle a amené quelques pluies sur le littoral de l'Océan (Biarritz, 19mm; Brest, 10).  
De légers averses seulement sont tombées dans la matinée sur notre région, et le baromètre, après une hausse rapide, atteint de nouveau 775mm.  
Au Parc, le thermomètre marquait 12° vers 4 heures du soir; mais la nuit ayant été très claire, la température est descendue à 3°, glace.  
Les courants chauds persistent au contraire dans les hautes régions, et au con-

traint du Verdun le minima a été de 3° au-dessus du zéro.  
Temps probable: Beau, brumeux le matin.  
Vu et approuvé :  
Le directeur de l'Observatoire, ANDRÉ.

## CRIME A CHAPONOST

Le parquet de notre ville était prévenu hier à 5 heures et demie, qu'un crime horrible, ayant eu le vol pour mobile, avait été commis dans la commune de Chaponost.  
A 530 mètres environ du village, habitait seul un vieillard de soixante-cinq ans, le nommé Etienne Villard, dans une maison isolée.  
Cet immeuble, plus une somme de cinq mille francs qu'il avait touchée dernièrement, composait toute sa fortune.  
Hier, dans la journée, son frère, qui habite une commune voisine, vint le voir, comme il en avait la coutume. Il remarqua avec étonnement que les volières étaient fermées avec soin. Présentant un malheur, il frappa à coups redoublés. Personne ne vint ouvrir.  
Ne doutant plus, il courut aussitôt prévenir le maire et le garde-champêtre de la commune de Chaponost.  
Sur l'ordre de ce magistrat la porte fut enfoncée et les assistants se trouvèrent brusquement en présence d'un terrible spectacle.  
Le cadavre de l'infortuné vieillard gisait sur le sol, la face contre terre. De larges plaques de sang desséchées tachaient le plancher en maints endroits.  
La victime portait à la tête de nombreuses blessures, produites par un instrument contondant.  
Le plus grand désordre régnait dans l'appartement. Les tiroirs de la commode avaient été fracturés, et l'assassin pressé de s'enfuir, aussitôt le crime commis, avait oublié de les refermer.  
Quant à la somme de 5,000 francs, que l'on savait être en possession de la victime, elle avait disparu.  
Le vol avait donc été le mobile du crime.  
Le parquet de notre ville, le docteur Devès de St-Genis-Laval, la brigade de gendarmerie de cette commune, prévenue immédiatement, arrivèrent successivement sur le théâtre du crime, et procédèrent aux premières constatations.  
De l'examen fait par l'homme de l'art, il résulte que la mort remonte à trois ou quatre jours environ.  
Aujourd'hui, doit avoir lieu une nouvelle descente de justice.  
Le parquet sera accompagné de M. le docteur Coutagne, le savant médecin au rapport, chargé de faire l'autopsie du cadavre.  
Ce tragique événement a jeté la consternation et l'effroi dans l'esprit des paisibles habitants de la localité et des communes environnantes.  
Nous ne pouvons nous faire ici l'écho de tous les racontars qui circulent dans le pays.  
Nous espérons d'ailleurs, que l'auteur de ce crime odieux, activement recherché, ne tardera pas à tomber entre les mains de la justice.  
Nous tiendrons nos lecteurs au courant de tous les faits nouveaux qui pourront se produire.

## CHRONIQUE LOCALE

Dans notre compte rendu de la réunion des mécaniciens et similaires, salle de l'Elysée, nous avons attribué au citoyen Deloche un discours prononcé par le citoyen Guétat.  
Nous nous empressons de rectifier l'erreur involontaire dans laquelle nous sommes tombés.  
On signale à Lyon la présence de M. André Gill, le caricaturiste bien connu.

Le *Nouveliste*, de Bordeaux, annonce comme une chose absolument certaine l'inauguration d'un train direct de Lyon à Bordeaux par Clermont et Tulle. L'entente à ce sujet existe déjà entre les compagnies de Lyon, de l'Etat et d'Orléans.  
Seulement, pour ne pas entraîner des perturbations dans l'ordre du service actuel, la mise en marche n'aura lieu qu'avec l'inauguration du service d'été prochain.  
Ce trajet diminuera de quatre heures l'itinéraire actuel.  
Voici une nouvelle réjouissante pour les fumeurs: la régie, toujours prévoyante pour assurer la quantité de tabac nécessaire à la consommation annuelle, songe déjà à son approvisionnement pour le prochain exercice. A cet effet, elle va mettre en adjudication l'entreprise pour le transport d'Algérie en France de 3,050,000 kilogrammes de tabac en feuilles.  
Cette adjudication aura lieu le 6 mars prochain, au ministère des finances.  
Un des murs intérieurs de la maison portant le n. 49 de la rue du Sacré-Cœur, s'est écroulé subitement avant-hier, avec un fracas épouvantable.  
Fort heureusement, personne n'a été atteint.  
Le propriétaire a pris aussitôt les mesures nécessaires pour prévenir tout accident.  
Notre colonie de la Cochinchine possède à Saigon un jardin botanique et une ferme expérimentale d'une grande richesse.  
L'année dernière, on comptait au jardin botanique de Saigon 41,000 plantes dites économiques, caféiers, cotonniers, indigotiers, vanille, tubercules, etc. et 3,804 arbres de plantations, tels que

bois de teck, tamariniers et autres, 14,194 plantes d'ornement, acanthes, gardenias, hibiscus, jasmins, roses, etc., etc.  
Les volières des jardins sont remplies d'oiseaux. Pas de fauves; dans un pays où les bêtes féroces abondent, on ne garde bien d'en nourrir dans un domaine isolé et pour l'amusement du public. On les tue autant que possible.  
Le nombre des fauves détruits ou pris pendant l'année 1880 a été de 123, dont 84 tigres, 22 panthères et buffes sauvages.  
Il a été également capturé 261 canis. L'arrondissement de Soerang en a fourni à lui seul 258. Pendant cette même période, le gouverneur de la Cochinchine a envoyé à destination de divers établissements scientifiques, de France: 6 tigres, 6 panthères, 22 fauves, 11 ibis, 10 cigognes et 2 calaos.

Il ne reste plus au comité de la Loterie algérienne qu'une somme de 80,000 francs pour les porteurs de numéros gagnants.  
C'est donc 920 000 fr. qui ont déjà été touchés à la Banque de France, sur un million montant de la somme qui avait été réservée pour en servir le paiement.

Avant-hier, un homme, paraissant âgé de 40 à 45 ans, est mort subitement dans la boutique de M. Lambert, coiffeur, rue de Créqui, 220, pendant qu'on était occupé à lui couper les cheveux.  
Un médecin, appelé aussitôt, a déclaré que ce malheureux avait succombé à une attaque d'apoplexie.  
Le cadavre a été ensuite transporté au domicile de sa famille.

La femme B... a été prise hier soir, en traversant le pont de la Guillotière, d'une violente attaque de nerfs.  
Relevée et conduite à la pharmacie Enjorras, cours de Broches, elle a reçu les soins que comportait son état.

Dimanche, vers 1 heure, le nommé Elisée Bournat, âgé de 39 ans, représentant de commerce, demeurant à la Villote, est décédé subitement en prenant un bain sulfureux.  
Le docteur Didier appelé aussitôt n'a pu que constater le décès.  
Le corps a été rendu à la famille pour le faire inhumer.

Bacchus ne protège plus les siens!  
Un brave homme de 54 ans, le nommé R..., tailleur, qui avait trop fêté la dive bouteille est tombé avant hier dans la rue St-Dominique, d'une si triste façon, qu'il s'est fait à la tête une profonde blessure.  
Par les soins de deux gardiens de la paix, le malheureux dégrisé et repentant a été reconduit en voiture à son domicile.

Dans la soirée d'avant-hier, une rixe a eu lieu entre plusieurs individus dans un cabaret de la rue Casimir Perier, à Perrache. Dans la lutte, un des combattants a reçu un coup de pied sur la jambe droite, qui a été fracturée à la partie moyenne du tibia. Relevé par les témoins de cette lutte, le blessé a été transporté immédiatement à l'Hôtel-Dieu.

Il a pu donner le signalement de son adversaire, au commissaire de police chargé de faire une enquête sur ces faits regrettables.

A la suite d'une réprimande un peu vive de la part de sa mère, la jeune Marie F... a quitté, avant-hier, le domicile paternel et n'a pas reparu.  
Le père de cette pauvre enfant s'est aussitôt empressé d'avertir les différents commissaires de police, mais jusqu'à ses recherches ont été vaines.  
Marie F... a treize ans, est boiteuse et marche avec des béquilles.  
Ses parents, marchands de charbons, habitent à la Guillotière, rue Sainte-Jeanne, 18.

Hier soir, à huit heures trois quarts, le nommé T..., ouvrier teinturier, sortait de chez un de ses amis, en compagnie de deux camarades, lorsque arrivé à l'angle de la rue Masséna et de la rue Tronchet, il fut accosté par le sieur P... qui l'apostropha d'abord en termes forts vifs puis déchargea en l'air un pistolet qu'il tenait à la main. Une bagarre s'ensuivit et T... aidé de quelques passants accourus au bruit de la détonation, désarma son adversaire.

Un secrétaire de commissaire de police qui se trouvait là, ayant pris des renseignements sur cette agression, arrêta, chose curieuse, celui qui venait d'être victime de cet attentat.  
Les gendarmes survinrent et sur son ordre emmenèrent T... sans autre forme de procès, tandis que P... suivait tranquillement par derrière.  
Tous deux cependant furent écroués à la Permanence. Nous reviendrons demain sur cette singulière affaire.

Voici, d'après *Yvon Médical*, l'état sanitaire de notre ville pendant la semaine qui vient de s'écouler :

Les maladies saisonnières sont toujours fréquentes et maintiennent à un chiffre élevé la mortalité hebdomadaire.  
En première ligne, mentionnons les inflammations du poulmon, des bronches, de la pleurite et la grippe avec ses manifestations protéiformes.  
Il y a peut-être moins de localisations morbides vers l'encéphale et les localisations des maladies, généralement attribuées à d'autres influences qu'à celles de l'atmosphère.  
En certaine proportion, des manifestations rhumatismales, des névralgies et des entérites à frigore.  
Les maladies infectieuses, toutes réunies, donnent moins de décès que la pneumonie. Les plus répandues sont la rougeole et la scarlatine, moins exclusivement localisées dans les troisième et cinquième arrondissements. Il y a moins de diphtéries, que celles de la fièvre typhoïde.  
Le coefficient mortalitaire varie peu: 31,8 au lieu de 31,9 par an et par mille habitants.

Cercle de l'Emancipation des Travailleurs

Une reunion plénière des adhérents au cercle devant avoir lieu prochainement, les citoyens qui ne sont pas encore inscrits sont priés de se faire inscrire le plus tôt possible...

Classe de 1881

Départ des conscrits du sixième arrondissement, musique en tête, le jeudi 16 courant, à sept heures un quart précises.

Pour la Commission: BINET, VIDAL, TALLOZ.

Sau des Ecoles

Tous les citoyens participants et adhérents au Sou des Ecoles du sixième arrondissement, sont priés de se former en groupe afin de nommer des candidats pour remplacer les membres sortants.

Le Secrétaire, Le Président, Georges CROS, TONNELIER.

Troisième arrondissement

L'administration du Sou des Ecoles du troisième arrondissement est convoquée d'urgence à une réunion qui aura lieu le mercredi, 15 février au siège de la Société, rue Duhois, 48.

Le Secrétaire, Le Président, Le Secrétaire, CHEVASSIEUX.

Avis aux Victimes du Deux-Décembre

Les ayants-droits, admis à participer à la répartition nationale de l'impôt quel département sont instamment invités à venir prendre connaissance d'affaires qui les intéressent jusqu'au vendredi 17 courant.

Chez les citoyens Anglada, 45, rue de Béarn; Sanlaville, 76, rue de Vanban.

Parti ouvrier français (agglomération lyonnaise)

Les délégués au Comité fédéral sont invités à se rendre mercredi prochain 15 février, à huit heures et demie du soir, au nouveau siège social, café des Arts, rue de Jus-sieu, 16.

Pour le Comité fédéral: Un des secrétaires, C. CAMET.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lyon

La presse a maintes fois signalé les exploits de ces voleurs audacieux, qui vendent aux passants, trop naïfs, des paquets qui devraient renfermer du tabac, mais qui contiennent presque toujours du son ou du tan.

Un de ces chevaliers d'industrie, le nommé Mortier François, a comparu hier, devant le tribunal correctionnel et s'est entendu condamner à trois mois de prison pour escroquerie.

C'est à dégoter d'avoir de l'imagination, a dit Mortier en se retirant.

A la même audience comparait un sieur Grataloup Jean-Marie, sous l'inculpation de vol de corsets.

Ces agapes du beau sexe avaient attiré l'attention d'un gardien de la paix, qui, encore plus indiscret que curieux, questionna l'inculpé sur la provenance de ces objets.

Cette réponse a paru insuffisante à l'agent de l'autorité, et le tribunal ayant été de son avis, a condamné Grataloup à cinq mois de prison, et a ordonné, en outre, la confiscation des objets volés.

Divers journaux de notre ville ont annoncé hier l'arrestation d'une bande d'individus, inculpés de vol de charbon au préjudice de la Compagnie du chemin de fer,

vol, disaient-ils, organisé sur une grande échelle.

Tous les prévenus présentés aujourd'hui à l'audience de la police correctionnelle ont été acquittés.

Il ne reste donc de ce vol si bien organisé que bien peu de fumée pour tant de charbons.

Une querelle s'est élevée, dimanche soir, sur le cours du Midi, entre deux ouvriers, les nommés Millonne Joseph et Malta, sujets italiens.

Si, contrairement à l'habitude, on n'a pas joué du couteau, on s'est du moins servi d'une canne à épée, ce qui est peut-être plus distingué mais aussi dangereux.

Malta a été grièvement blessé, et Millonne, son agresseur, a été frappé, à son tour, de trois mois de prison.

Cette ble sur ne sera pas la moins cuisante.

La fille Adèle Rousson, domestique, est inculpée d'un fait particulièrement odieux. Ayant accompagné au bureau de police un pauvre femme idiote, que des gardiens de la paix avaient rencontré errante, rue Doges-Monibet, elle a essayé de lui voler son porte-monnaie.

Surprise par un gardien de la paix, elle a surpris sa fureur contre ce dernier et l'a apostrophé d'une verte façon.

Traduite à raison de ces faits devant le tribunal, elle a été condamnée à 4 mois de prison pour tentative de vol et outrages envers un agent de l'autorité.

Me Z...

BOURSE DE PARIS

Table with 2 columns: Price and Name. Includes items like 8 1/2 Franc, 8 1/2 Amort., 8 1/2 Id. n., etc.

BOURSE DE LYON

Table with 2 columns: Price and Name. Includes items like 8 1/2 Franc, 8 1/2 Amort., 8 1/2 Id. n., etc.

LOIRE

ACCIDENT DE VOITURE

Saint-Etienne. Hier, vers 6 heures, rue de la République, la voiture publique de Patro, voulant prendre la gauche pour dépasser une autre voiture, dont l'allure était trop lente, a renversé le nommé Four-novron, forgeron, âgé de 34 ans, demeurant à Roche-la-Molière.

Ce malheureux a eu la jambe droite fortement contusionnée; il se plaint, en outre, de vives douleurs au bras droit, et l'on craint qu'il ait éprouvé de sérieuses lésions internes.

L'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE

Les découvertes relatives à l'application de l'électricité à l'industrie n'ont pas dit leur dernier mot, et l'essor si rapide de cette science nouvelle, permet d'affirmer, sans trop de témérité, que de nouveaux progrès sont imminents.

Tel le fait remarquer M. Francis Laur, ingénieur distingué, qui constate que la ville de Saint-Etienne possède une force effective de cinq cents chevaux, dans l'aqueduc de ses fontaines, et qu'elle peut, grâce à l'électricité, la distribuer à bas prix à la classe ouvrière, et diminuer notablement ses dépenses d'éclairage.

La municipalité de Saint-Etienne a fait étudier les mesures à prendre pour utiliser les forces motrices que recèle l'aqueduc des fontaines et les employer soit à l'éclairage de la ville, soit à la mise en jeu des métiers à rubans, et des divers ateliers répartis dans tous les quartiers.

Voici quelques chiffres qui permettront d'apprécier les services qu'un semblable projet est appelé à rendre à la ville: la force d'un cheval suffit pour mettre en jeu huit métiers à rubans, la force effective disponible de 530 chevaux pourrait donc actionner 4,240 métiers pendant le jour.

Si l'on applique la force motrice à l'éclairage pendant la nuit, la force d'un cheval équivaut à 100 becs avec des foyers moyens ou en totalité 50,080 becs avec 500 chevaux.

Or, aucune ville n'est mieux placée que Saint-Etienne pour un éclairage avec des becs placés à l'intersection de la rue Centrale et des rues qui toutes aboutissent à angle droit sur cette ligne médiane.

Des ingénieurs électriciens ont déjà examiné les avantages économiques d'une œuvre de cette nature et n'hésiteront pas à faire des propositions à la municipalité de Saint-Etienne pour obtenir la concession des forces motrices de l'aqueduc des fontaines.

St-Etienne a ses tramways à vapeur, bientôt il sera éclairé par l'électricité.

Les soulagés, actionnaires à la société coopérative de consommation l'Union des Travailleurs, située angle de la rue Robert et rue Dervieux, 4, considérant que dans plusieurs assemblées générales, les statuts ont été violés, qu'ayant, pour ce motif, donné leur démission collective de membres de ladite société et demandé le remboursement de leur action; qu'ayant usé de tous les moyens possibles de conciliation, et n'ayant obtenu aucune solution à ce sujet, avons décidé qu'il y avait lieu de poursuivre la société pour nous faire rembourser nos fonds.

Pour les signataires, Les délégués, LUCOTTE, REV, JOANNES MASSARDIERE, CHEUQUE.

CONCERT MILITAIRE

On nous demande si les musiques militaires de la garnison ne reprendront pas bientôt leurs concerts sur la place Marengo, maintenant que voici les beaux jours revenus.

Nous renvoyons la question à qui de droit.

GRAND-THEATRE

Prochainement, première représentation de la Vie Parisienne, opéra-bouffe en cinq actes, musique d'Offenbach.

Cette œuvre qui est à l'étude depuis quelque temps est appelée, croyons-nous, à un vif succès.

ISÈRE

VOL DE 85,000 FRANCS

Grenoble. Dans l'après-midi de vendredi dernier, un vol d'une somme de 85,000 francs, a été commis à Briançon, canton du Grand-Lemps, dans le magasin de M. Paul Bozon-Marchal, marchand drapier.

Le frère de ce dernier, Benoît Bozon-Marchal, qui était associé verbalement seulement avec le volé, a profité de ce que Paul se trouvait à Châlons pour détourner ou emporter les livres de comptabilité dont il avait la charge et une gibecière dans laquelle se trouvaient 50 à 60,000 fr. environ en billets de banque et en or.

Plus l'auteur de cette odieuse soustraction a dérobé quinze ou vingt billets à ordre de 3,000, de 2,000, de 1,000, de 500 et de 200 fr., formant une valeur totale de 20 à 25,000 fr.

Benoît Bozon-Marchal, s'est ensuite rendu au Grand-Lemps où il a pris le train express de Lyon, de quatre heures et demie.

Un détail qui ne manque pas d'intérêt, est que le voleur, dans le but de détourner les recherches de son frère et de la justice, a pris à la gare deux billets, l'un pour Bourgoin et l'autre pour Lyon.

Mais on pense qu'il est allé à Lyon et que de cette ville il aura pris un train pour une autre destination, parce qu'à plusieurs reprises, il avait manifesté le désir de se rendre dans le Midi.

Tous les télégrammes ont été envoyés dans toutes les directions pour procéder à l'arrestation de Benoît, qui répond au signalement suivant:

Taille, 1 mètre 66; âgé de trente six ans; chauve; cheveux noirs; petites moustaches châtaines et fort fourrées; front découvert; yeux gris; nez fort; bouche moyenne; menton relevé; figure pleine; teint coloré; forte complexion.

C'est en rentrant à son domicile que M. Paul Bozon-Marchal s'est aperçu du vol. Les portes de l'habitation étaient fermées

le, dont la vieille tante est aveugle, il saura...

Les larmes étouffaient la voix de l'orpheline.

Le docteur était très ému et le majestueux concierge, qui de loin assistait à l'entretien, éprouvait lui-même un certain picotement dans les narines.

Au revoir, mon enfant, reprit Antonin Frébault; je ne vous oublierai pas, et votre commission sera faite le plus tôt possible.

Oh! monsieur, merci... Vous avez été bien bon pour moi... Merci encore... Sauvez-le... sauvez-le!

Puis la jeune fille, s'efforçant mais en vain d'arrêter ses sanglots, regagna son fiacre et reprit le chemin de Belleville.

César de Fossaro avait revu Geneviève pour la première au courant de ce qui se passait.

J'avais tout lieu d'espérer que les choses iraient plus vite, lui dit-il; mais en somme, je te le répète, ce n'est qu'un retard. — Arme-toi de patience et va chaque jour, avec un visage bien éploré, prendre des nouvelles du prince, ainsi que je le ferai moi-même.

Geneviève promit de n'y pas manquer.

En la quittant, le baron pensait: — Si habile homme que soit le docteur Frébault, il ne sauvera point Hector. De ce côté, donc, tout va bien... Fernand Volnay doit mener les choses grand train avec la marquise de la Tour du Roy... Il faut songer présentement aux familles de Vergis et de Chastelin.

Quand tous les rouages de la machine fonctionneront, et qu'il suffira de laisser aller les choses jusqu'au dénouement, j'irai faire un tour en Suisse et je m'occuperai moi-même de l'ex-lieutenant Marcel Laugier et du fils de Lazarine.

et la chef de la cuisine était dans la même chambre, où les deux frères la plaçaient, quand l'un ou l'autre s'absentait.

Vienne. — Voici le résultat des élections d'hier par le conseil des Prud'hommes. Ont été élus:

1re Catégorie, membres patrons. — MM. Noir, Monet, filateurs, et Gerin, fabricant.

2e Catégorie. — M. Michel Decout, confectionneur.

3e Catégorie, membres ouvriers. — MM. Antoine Genevet, fleur; André Colombier, tisseur; Hatlin, tisseur.

4e Catégorie. — MM. Louis Lescoit, mouleur; Frison, mouleur.

5e Catégorie. — Jacques Fiant, maçon.

Le jury chargé de rédiger un programme pour le poste d'architecte-voyer de la ville, a été installé aujourd'hui.

Incassément, les concurrents seront convoqués.

Le programme de la représentation donnée ce soir, 14 février, par Mlle Agar et sa troupe, est composée de Iphigénie, tragédie; le Bourgeois gentilhomme, comédie; 1811, poésie.

Il y aura foule au théâtre pour applaudir notre éminente compatriote, Mlle Agar.

La salle d'asile de St-Maurice a été laicisée.

De toutes nos écoles municipales, il n'y a plus que la salle d'asile de St-André-le-Haut qui soit tenue par des sœurs.

Sous peu, elle aussi sera laicisée.

Nous apprenons que notre conseil municipal va avoir trois demandes de concession de tramways à examiner.

Nous ferons connaître ultérieurement sa décision.

ARDECHE

Privas. — Dimanche, 19 février 1882, grande Cavalcade à bénéfice des pauvres, faite avec le concours de la fanfare Les Enfants du Vivarais.

Voici la composition de la Cavalcade: Harcus d'armes, trompettes, des gardes; — Char de Bacchus. — Mousquetaires et Arabes. — Char de l'Agriculture. — Un groupe de soldats Alfa. — Char de la Musique. — Un groupe de soldats Guillaume-Tell. — Char de l'Innocence. — Pêcheurs napolitains. — Char du Charlatan. — Divers costumes. — Char de l'Europe.

La Cavalcade partira à une heure du Palais de Justice, pour parcourir les principales rues de la ville.

Après le défilé de la Cavalcade, il sera procédé publiquement, dans la salle de la Mairie, au tirage de la Loterie, au bénéfice des pauvres.

A huit heures et demie du soir, grand bal travesti.

Le prix d'entrée est de un franc.

Tribune publique

Le Réveil lyonnais étant absolument indépendant, notre tribune publique est ouverte à tous les documents républicains. Mais, il va sans dire, que cela n'engage en rien la ligne politique du journal.

Fédération des Chambres syndicales lyonnaises

Le Comité fédéral porte à la connaissance des chambres syndicales que la situation de la corporation des ouvriers menuisiers vis-à-vis de M. Fabre, maître menuisier, est toujours la même, c'est-à-dire que la grève de cette maison continue.

Il est bon de rappeler que le conflit s'est élevé à la suite du refus de ce dernier à payer les travaux exécutés chez lui au prix du tarif en vigueur.

Le résultat des renseignements pris par le Comité fédéral, que les réclamations des ouvriers menuisiers, sont parfaitement justes, attendu qu'ils ne demandent que l'application des tarifs courants.

M. Fabre a été poussé et encouragé dans cette voie par plusieurs de ses collègues les plus récalcitrants, parmi lesquels se trouvent deux hommes dont l'un devait être agité tout différemment, ce qui prouve qu'il y a coalition de patrons contre les ouvriers.

Comme le devoir de la Fédération consiste à veiller sur les intérêts de toutes les corporations, elle n'y failira pas.

Elle assure donc aux ouvriers menuisiers son concours actif et dévoué; elle engage en outre tous les travailleurs à unir leurs efforts pour venir en aide aux menuisiers dans leurs justes revendications.

Non-traversons un moment difficile, mais avec l'union et la solidarité, nous triompherons de ces exploiters récalcitrants qui veulent nous maintenir à l'état d'esclavage.

LA FÉDÉRATION.

Variétés

LA FIANCÉE DU FOU

(DRAME BÉARNAIS)

Dans la vallée du Gave d'Ossau, à peu de distance de l'endroit où il se joint au Gave d'Espe, pour former le Gave d'Oloron, une chaumière en ruine servait d'abri à une vieille femme nommée Ursule, et à sa petite fille Angèle, enfant de dix-neuf ans, dont, malgré sa pauvreté, plus d'un gars de la plaine aurait embelli d'être l'époux.

Car il n'y avait point, assurait-on, dans tout le Béarn, une fille ni plus belle ni plus sage.

Un an avant le moment où commence notre récit, la maisonnette de la vallée d'Ossau avait encore, en dépit de l'aspect sévère du paysage environnant, un air de bonheur et de gaieté, dû sans doute à l'honneur de la fête joyeuse et paisible des deux hommes créateurs qui l'habitaient. Cette humble demeure, placée à l'extrémité de l'étroite vallée, semblait marquer le bout du monde.

Au-delà, le pic de Ger se dressait comme une muraille; de tous côtés on n'apercevait que des rochers ou des forêts. Il fallait, en vérité, que les deux femmes fussent heureusement douées pour n'être point portées à la mélancolie par l'austère majesté de la nature qui les entourait.

Angèle était fiancée. Son promis, Jeannissou, l'adorait, et elle de son côté ne songeait qu'à lui. La vieille Ursule, souriant au bonheur de son enfant, rêvait déjà aux marmots qu'elle bercerait comme elle avait bercé leur mère. Le temps se passait en riants projets d'avenir; comment aurait-on pu ne pas être de bonne humeur quand le cœur était plein de joie?

Jeannissou, c'était son droit et son devoir, venait chaque jour voir sa promise. Il aurait bien voulu hâter le moment de leur union, mais la mère Ursule avait déclaré que le mariage n'aurait point lieu tant que le gars n'aurait pas tiré au sort; il fallait bien se résigner.

On attendait donc, en faisant des vœux pour que Jeannissou amenât un bon numéro.

Tout en attendant, Ursule et Angèle s'occupaient à coudre le modeste trousseau de la future. Jeannissou, dont le métier était de servir de guide aux voyageurs qui passaient la saison dans le village des Eaux-Bonnes ou dans celui des Eaux-Chaudes, mettait scrupuleusement de côté les pourboires qu'il recevait, afin d'embellir la chaumière d'Ursule, où le jeune ménage allait habiter.

L'attente, d'ailleurs, ne devait point être de longue durée. Quelques semaines plus tard le tirage au sort allait avoir lieu, et Angèle, n'attendant pas comme possible que Jeannissou amenât un mauvais numéro, préparait déjà son costume de mariée.

Il fallait la voir et l'entendre rire aux éclats, en montrant ses petites dents, blanches et nacrées comme des perles, quand les garçons de Laruns ou d'autres pays environnants lui contaient fillette en l'engageant à oublier un amoureux qui allait bientôt partir comme conscrit!

Elle les rebuait en se moquant d'eux; et les galants, vexés de ses dédains, tâchaient de se consoler en faisant la cour à des filles qui ne la valaient certes pas, mais dont le cœur n'était point aussi sérieusement occupé.

Un seul, parmi les adorateurs d'Angèle, loin d'être découragé par la manière dont elle le traitait, semblait au contraire désirer d'autant plus se faire écouter par la jeune fille qu'elle lui témoignait plus d'aversion. C'était le plus riche, le plus laid et le plus méchant de

lous, Pierre Lambesac aubergiste aux Eaux-Bonnes, avait officiellement demandé la main d'Angèle, et il la tourmentait sans cesse en lui répétant que Jeannissou tirerait un mauvais numéro.

Ses tristes prédictions avaient fini par causer à la pauvre fille une sorte de crainte superstitieuse, et, à mesure qu'elle s'approchait le jour du tirage au sort, au lieu de rire, comme elle l'avait fait d'abord, des déclarations de l'aubergiste, elle s'efforçait d'éviter sa rencontre. Mais la chose n'était pas facile.

Chaque jour, par tous les temps, gravissant la hauteur rocheuse et boisée qui domine la gorge où coule le ruisseau de La Soude, elle montait par des sentiers abrupts jusqu'aux cascades du Valentin, à la suite du petit troupeau dont le lait formait le principal revenu de la mère Ursule. Or, il était rare que Pierre Lambesac ne la guettât point au passage pour lui répéter que Jeannissou serait soldat, et qu'elle deviendrait madame Lambesac, patronne de la meilleure auberge du pays.

Le jour même où tirage au sort, alors que la pauvre enfant dévorée d'inquiétude, n'avait ni courage ni présence d'esprit pour lui répondre, il eut encore la cruauté de lui dire qu'elle ne serait jamais la femme de Jeannissou.

Aussi quand ce dernier arriva le soir à la maisonnette, en agitant son chapeau d'un air rayonnant et en annonçant qu'il avait tiré un bon numéro, Angèle éprouva une si violente émotion qu'elle se mit à pleurer à chaudes larmes, ni plus ni moins s'il eût apporté une mauvaise nouvelle.

(A suivre.) Georges D'ALBRAYS.

AVIS AUX TISSEURS

Aux chefs d'ateliers et ouvriers traitant les articles jumelles, unis et armures en large.

Citoyens, La baisse des salaires qui ne cesse de se faire sentir sur les travailleurs en général, et sur les tisseurs en particulier, doit à juste titre préoccuper ceux qui ne demandent qu'à leurs bras les moyens d'existence, après avoir épuisé jusqu'à la dernière limite sur les articles étroits, nos honorables négociants viennent de diminuer sur les articles cités plus haut, il appartient aux chefs d'ateliers et ouvriers traitant ces articles, d'opposer une résistance à ce nouvel abus en maintenant énergiquement les prix qui ne sont pas déjà trop élevés, vu les charges qui pèsent sur l'ouvrier qui, en somme, les paye toutes.

En conséquence, nous avons l'honneur de vous inviter à une réunion privée, qui aura lieu le mercredi 15 courant, place de la Croix-Rouge, café de la Paix (ancien café de l'Union), à huit heures précises.

Pour la Commission, L. POLS, aîné.

Nota. — MM. les chefs d'ateliers et ouvriers invités trouveront des lettres à la porte.

ENTERREMENTS CIVILS

Aujourd'hui mardi 14 courant, à 2 heures 3/4, auront lieu les funérailles de la citoyenne

VERNIER née OMBOS.

Le convoi partira de la rue Boileau, 238, angle de la rue Chapponnay, pour se rendre directement au cimetière de la Guillotière.

SOUSCRIPTIONS

Sou des Ecoles

Collecte faite à l'enterrement civil de la citoyenne Joséphine Condamin, versée par les citoyens Meunier et Guillet, 3 fr. 25.

Libre pensée

Collecte faite à l'enterrement de la citoyenne Joséphine Condamin, versée par les citoyens Meunier et Guillet, 3 fr. 25.

Grève de Villefranche

Produit d'une quête faite au bal de nuit de l'Elvise par MM. Boucard, président du syndicat ouvrier des coiffeurs et Valet, élève en pharmacie, versée par le citoyen Boucard, 40 fr. 00 c.

Grévistes de la maison Chevalier Grenier

Collecte faite à l'issue de l'enterrement du citoyen Meunier, versée par le citoyen Guélat, 3 fr. 50.

Feuilleton du RÉVEIL LYONNAIS

99

SON ALTESSE L'AMOUR

PAR

KAVIES DE MONTÉPIN

DEUXIÈME PARTIE

Le Prince Totor

(suite.)

— Blessé!... balbutia-t-elle, d'une façon grave?

— Très grave... — Mais non mortelle, cependant? — J'espère le sauver.

— Vous êtes son médecin, monsieur? — Oui, mademoiselle.

— Oh! vous le savez... oui, vous le savez, j'en suis sûre. Rien n'est perdu, puisque vous espérez. Oh! monsieur le docteur, vos paroles m'ont fait du bien au milieu de mon chagrin cuisant. Si j'osais...

— Quoi donc? — Vous adresser une prière.

— Laquelle? — Permettez-moi de voir le prince. Frébault fit un haut-le-corps.

— Quant à cela, mon enfant, répliqua-t-il, c'est impossible!

— Pourquoi? — Aucun visiteur ne doit entrer, jusqu'à nouvel ordre, dans la chambre du blessé. La consigne est absolue et ne comporte pas d'exceptions.

— Il faut quelqu'un près du malade

pendant, pour le veiller, pour le soigner.

Antonin sourit. — Le prince, dit-il, est entouré de serviteurs dévoués.

— Je n'en doute pas, murmura Lucile. Mais souvent les soins d'une femme.

— Elle s'interrompt. — Les soins d'une femme ne lui manqueraient pas, fit le docteur. Une garde pleine d'expérience et de zèle ne quittera sa chambre ni le jour ni la nuit.

L'orpheline comprit que toute insistance serait vaine.

— Je me soumetts, monsieur, répondit-elle en joignant les mains. Seulement, pour me donner du courage, répétez-moi que vous le savez.

— Je ferai du moins tout ce qui dépendra de moi pour cela, et Dieu me viendra sans doute en aide.

— Pourrai-je avoir des nouvelles? — Tous les jours, si vous le désirez.

— Et comment? — Je déposerai chaque matin dans le vestibule de l'hôtel un bulletin dont vous pourrez prendre connaissance. Rien ne vous empêchera d'écrire en même temps votre nom sur un registre qui, communiqué plus tard au prince, lui fera connaître ses véritables amis.

— Oh! je viendrai, monsieur. Je viendrai tous les jours, mais je serais bien heureuse et bien reconnaissante si vous consentiez à dire à M

# CREDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863

Capital : 200 Millions

Réserves : 80 Millions

SIÈGE SOCIAL A LYON

Le CREDIT LYONNAIS bonifie en ce moment

5 %	aux bons à échéance, à	2 ans.
4 %	id. id.	18 mois
3 %	id. id.	1 an
2 1/2 %	d. id.	6 mois
2 %	id. id.	3 mois
1 %	à l'argent remboursable à VUE	

## OPPORTUNITE EXCEPTIONNELLE

Le local de la Pharmacie A LOUER Bertrand, 12, rue Confort, qui sera transférée, fin février, pour cause d'agrandissement, place de la République, n° 55. — Prix de la location, comprenant rez-de-chaussée et entresol, 4.700 fr. 6 ans de bail. A céder, à de très bonnes conditions, l'installation du gaz, compteur et divers agencements. On trouvera dans la nouvelle officine tous les articles accessoires à la pharmacie, la médecine et la chirurgie, ainsi que tous les médicaments anglais et italiens les plus employés, entre autres : le seul véritable Sirop Ernest Pagliano, seul et unique successeur de Jérôme Pagliano; les 11 Huiles de Morison, le Tamarin Erba, les Pastilles indiennes du docteur Wilson.

## MAISON D'ACCOUCHEMENT

TENUE PAR M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> YVERNAT 3, rue Visé-Remversé (St-Georges) angle de la rue du Doyenné, Lyon

Pension pour les Dames enceintes Chambres indépendantes Soins intelligents et discrétion Consultations Prix Modérés Connaît l'Allemand

**HERNIES** Guérison sûre, sans aucun remède par les bandages perfectionnés Laurent FUY, bandagiste, Rue de la Barre, 5, Lyon.

## SOCIÉTÉ STÉPHANOISE

DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS ET DE CRÉDIT INDUSTRIEL SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20 MILLIONS St-Etienne, rue de Foy, 3 OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Ouvertures de comptes de chèques à disposition. — Délivrance de bons à échéance fixe. — Ouvertures de comptes courants. — Paiement et encaissement des effets de commerce. — Délivrance de lettres de crédit. — Avances sur titres. — Dépôts de titres, encaissement de coupons, versements sur appel de fonds, souscriptions. Ordres de Bourse. Service spécial pour la Caisse de Reports.

GUÉRISON radicale des Maladies de la peau, dartres, eczéma, des affections récentes et anciennes, par l'Extrait de Salsepareille de la pharmacie LANGLADE, rue Thomassin, 8. — Consultations gratuites tous les jours.

Éviter les Contrefaçons

## CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

## Huitième Année

### LE COURRIER DU COMMERCE

Journal des Halles & Marchés Donnant le cours des Grains, Farines, Vins, Spiritueux, Sucres, Cafés, Huiles et Produits divers.

Nous attirons tout particulièrement l'attention des Marchands de Grains, Farines, Meuniers, Grainetiers, Boulangers et Epiciers, sur

### LE COURRIER DU COMMERCE

Paraissant à Lyon Le Jeudi et le Dimanche

Il donne le cours exact des Blés, Farines et autres céréales de tous les pays. Il possède de nombreux correspondants dans tous les principaux centres de production de France et de l'Étranger, dont il publie dans chacun de ses numéros un compte-rendu.

Toutes les Informations du Courrier du Commerce sont puisées aux meilleurs sources et présentées avec la plus scrupuleuse impartialité.

On s'abonne en adressant un mandat-poste de 15 francs, à M. A. GODEFROY, propriétaire-gérant, Rue de Bonnel, 2, angle du Quai de la Guillotière, Lyon.

On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. — LA ROCHEFOUCAULT.

## SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS

rendue sans médecine, sans purges et sans frais par la délicieuse Farine de Santé, dite:

## REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipations, flatulences, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse; diarrhées, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, douleurs, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100.000 cures, y compris celles de M<sup>me</sup> la duchesse de Castille, le duc de Pluakow, M<sup>me</sup> la marquise de Bréhan, lord Stuart, de Desjés, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Cure n° 98.774. — Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion; affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. — LÉON PEYLER, instituteur à Eynac (Haute-Vienne).

N° 63.475. — M. le curé Comparat, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, de nerfs, faiblesses et sueurs nocturnes.

Cure n° 99.635. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guéri à l'âge de 61 ans, d'oppressions les plus terribles, à ne pouvoir plus faire aucun mouvement, ni marcher, ni me déshabiller, avec de nombreuses crises d'estomac jour et nuit des insomnies terribles. BORNEL, née Carbonnetty, rue de Balay, n° 11.

Cure n° 100.180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre sur le conseil du médecin, la Revalescière, qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de santé. — J.-G. DE MONTANY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 1 fr. 25; 1/2 kil., 2 fr.; 1 kil., 4 fr.; 2 kil., 8 fr.; 4 kil., 16 fr.; 6 kil., 24 fr.; 12 kil., 48 fr. — Aussi la Revalescière chocolatée en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonnes digestions et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — Biscuits anti-diabétiques de Revalescière en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi franco contre bon de poste. Dépôt principal, chez les bons pharmaciens et épiciers. Du BARRY et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

Évitez toute substitution frauduleuse.

Le Directeur-Gérant, TONY LOUP

Lyon — Imprimerie du Réveil Lyonnais, rue des Marronniers, 2.

SOCIÉTÉ ANONYME Capital : 1,100,000 francs

# LAITERIES DU RHONE

SOCIÉTÉ ANONYME Capital : 1,100,000 francs

SIÈGE SOCIAL

LYON --- 60, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 60 --- LYON

L'Administration a l'honneur d'informer le Public que les produits de la SOCIÉTÉ DES LAITERIES DU RHONE se trouvent chez les Dépositaires dont les noms et adresses suivent :

- 1<sup>er</sup> Arrondissement**  
 GUZIN, 5, rue Royale.  
 DURAND, 21, rue Romarin.  
 DUMAS, 3, rue du Plâtre.  
 DUPUY, 20, rue Tolozan.  
 GARRE, 5, rue des Capucins.  
 REYMOND, 3, rue Vieille-Monnaie.  
 POUILLÉ, 24, rue Royale.  
 VILLARD, 8, rue du Gare.  
 MUSY, 24, rue Lanterne.  
 CHABROLAIN, 11, rue des Fantaisies.  
 BURCARD, 15, rue Vieille-Monnaie.  
 PRADÉL, 6, rue Terraille.  
 BUREL, 15, rue Romarin.  
 COURLAY, 33, quai Saint-Vincent.  
 MADIGNIER, 3, rue Hippolyte-Flandrin.  
 BOVY, 41, rue Puits-Gaillot.  
 BOYHEL, place Saint-Vincent.  
 SAINT-NIZIER, 5, place Saint-Nizier.
- 2<sup>e</sup> Arrondissement**  
 MERLIN, 3, place des Cordeliers.  
 LEBEUF, 20, rue Port-du-Temple.

- HULLARD, 18, rue Gasparin.  
 VACHER, 48, rue Gréolée.  
 PRADÉL, 19, rue Mercière.  
 FACHON, 27, rue Dubois.  
 PIDOUX, 1, rue de Jussieu.  
 DESPORTES, 55, rue Gréolée.  
 GIRAUD, 20, rue Thomassin.  
 BIDAUD, 12, rue Palais-Grillet.  
 TROTOT, 24, rue de la Charité.  
 BERTHIER, 50, rue Franklin.  
 SABATIER, 43, rue de la Charité.  
 VATRIN, 33, rue de Condé.  
 GENVAUX, 23, rue Sainte-Hélène.  
 BERLIAT, 40, rue de la Charité.  
 DUFAY, 4, quai de l'Hôpital.  
 TREYNET, 37, rue Bourbon.  
 MAURANT, 28, rue Franklin.  
 MOULIN, 14, rue de Condé.  
 GAMBET, 14, rue du Plat.  
 SARRAZIN, 8, rue du Plat.  
 DALCIEUX, 52, rue Saint-Joseph.  
 TINET, 1, rue Saint-Dominique.  
 MIGNON, 43, rue Franklin.

- GAY, 23, rue des Remparts-d'Amay.  
 PEYTER, 35, rue Franklin.  
 GUTHIER, 35, rue Yauveour.  
 LETOURNEAU, 72, rue de la Charité.  
 CHABERT, 45, rue de la Charité.  
 BŒUF, 29, rue de la Charité.
- 3<sup>e</sup> Arrondissement**  
 LALOGÉ, 65, rue Rabelais.  
 VOZIN, 105, rue Rabelais.  
 DUPOINT, 40, rue Mazenod.  
 SAVOYAT, 175, rue Moncey.  
 MANGON, 157, rue de Vendôme.  
 CAPONAT, 157, rue de Vendôme.  
 RAGINEUX, 23, rue Desargues.  
 CHAVANT, 140, rue Ste-Elisabeth.  
 METRA, 9, rue Servient.  
 CHAISE, 9, rue Ste-Jeanne.  
 PARISE, 4, place de la Victoire.  
 FALQUE, 6, Grande Rue de la Guillotière.  
 GENEST, 41, rue de Chartres.  
 FROMENTIN, 26, quai des Brotteaux.

- CLERC, 30, cours Lafayette.  
 REVOL, 4, rue de la Charité.  
 ALABOUVETTE, 90, rue de la Charité.  
 PERRIER, 120, cours Lafayette.  
 Miles FORRON, 20, rue Mazenod.  
 CHAPET, 175, rue Moncey.  
 GORGIER, 25, rue de la Part-Dieu.  
 Miles COTTAZ, 3, rue Passet.
- 4<sup>e</sup> Arrondissement**  
 HENRY, 41, rue Dumont.
- 5<sup>e</sup> Arrondissement**  
 DUPUY, 44, rue de la Bombarde.  
 CARRIÈRE, 5, rue St-Pierre-le-Vieux.  
 LAVERGNE, 8, rue Lainerie.  
 BARBIER, 9, rue de l'Arbalète.  
 MALASSAGNE, 31, rue Saint-Georges.  
 HUOT, 88, rue Saint-Georges.  
 GUTTIN, 25, quai de l'Archevêché.  
 COUDENE, 15, rue du Doyenné.

- 6<sup>e</sup> Arrondissement**  
 DURAND, 3, cours Lafayette.  
 FLOSSEAU, 54, cours Vitton.  
 AJOUX, 29, cours Vitton.  
 BARRON, 35, cours Vitton.  
 MANDIER, 3, cours Vitton.  
 JAMBON, 41, rue Malesherbes.  
 BOUCHER, 43, rue Godefroy.  
 BURDIN, 69, avenue de Saxe.  
 CLERC, 42, cours Morand.  
 ROYER, 20, rue Bugeaud.  
 ROCHAT, 132, rue Bugeaud.  
 GUICHÈRE, 65, cours Vitton.  
 DESSAGNES, 158, rue Bossuet.  
 MAY, 127, rue Bugeaud.  
 CAPONI, 81, rue Bugeaud.  
 MARDONNET, 49, rue Bugeaud.  
 CHAMBAI, 104, rue Bugeaud.  
 ORANGE, passage des Tramways.  
 VAZELLE, 40, cours Vitton.  
 COLAP, 110, rue de Créqui.  
 SALLAGNON, 53, avenue de Noailles.  
 MOYA, 50, cours Morand.

- COPPE fils, 20, rue Godefroy.  
 VIELLY, 18, cours Vitton.  
 BACKMANN, 110, rue Masséna.  
 DURVAL, 99, rue Tronchet.  
 GUICHÈRE, 102, rue Bugeaud.  
 BEJUT, 55, rue Molière.  
 DESSACHINCOURT, 41, r. Montbernard.  
 GELLIER, 106, rue de Vendôme.  
 GUPPER, 41, cours Lafayette.  
 CHANET, 9, rue Pierre Corneille.  
 MORTIER, 19, rue Curvier.  
 NIGAY, 54, rue Curvier.  
 ANSTIER, 43, rue Duguesclin.  
 Veuve MATHIEU, 208, rue Bossuet.  
 RIOU, 98, rue Duguesclin.  
 CHABROLLES, 87, rue Mozenod.  
 BUFFE, 210, rue Moncey.  
 SAMBARDIER, 46, rue Ney.  
 JOUVENET, 61, rue Ste-Elisabeth.  
 AILLUD, 175, rue de Sully.  
 PERIGNON, 96, rue Tête-d'Or.  
 VARENNE, cours Vitton.

## TARIF DES PRODUITS

Lait pur, non écrémé, en vases clos et scellés, le litre...	0 30	Beurre de table, le 1/2 kil.....	1 75	Œufs garantis frais.....	au cours	Fromages vache, ordinaire, pièce.....	0 15
Lait pur, non écrémé, le litre.....	0 25	Beurre ordinaire, 1/2 kil.....	1 50	Fromages double crème, la douzaine.....	2 50	Fromages frais ou mi-sec, pièce.....	0 15
Beurre extra fin, le 1/2 kil.....	2 50	Crème double, le 1/4 litre.....	0 40	Fromages à la faisselle, pièce.....	0 15	Fromages Mont-d'Or.....	0 25

Tous les vases de Lait sont scellés aux initiales L. R.

Tous les produits, Beurre, Œufs frais sont marqués de l'estampille: LAITERIES DU RHONE

# EXIGER LA MARQUE

Pour renseignements et réclamations, s'adresser au siège social, 60, RUE DE L'HOTEL DE VILLE, à l'entre-sol

**BON FONDS DE CHAPELLE**  
 A céder à l'amiable  
 S'adresser à M. Deuinger,  
 montée Saint-Sébastien, 18.

20 Continues le rouleau et au dessus; grande concurrence de papiers points Nouveaux arrivages de marchandises pour 1882 à des prix inconnus. *Magnifique Hippolyte-Flandrin*, 49, près rue d'Algerie. Envoi de cartes échantillons sur demande au dehors. Avis à MM. les entrepreneurs en bâtiments et propriétaires. GROSSET DETAIL.

**MAGASIN DE CHARBONS A VENDRE**  
 S'adresser rue Curvier, 133

**INJECTION BARRAJA**  
 vraie infallible  
 Seule et unique au monde guérissant les maladies secrètes les plus invétérées. — Prix, 4 fr. Cours Lafayette, 115, Lyon

**F<sup>rs</sup> DIEN, Tailleur**  
 7, Rue Mercier, 7  
 Tailleur à Façon  
 Réparations en tous genres

**CHAPELLERIE**  
 Maison RIVIER sœurs  
 Fondée en 1842  
 43, rue Centrale, et rue de l'Hôtel de Ville, 80  
 Prix Fixes

**ON DEMANDE A LOUER**  
 Un vaste local, situé entre Bellecour et la rue Grenette, pouvant servir pour les réunions d'une société de secours mutuel. Adresser les offres à la 112<sup>e</sup> société des cornais et employés de commerce, 3, r. Stella

**ON DEMANDE A LOUER**  
 appartement de 4 à 5 pièces bien aérées, à prendre en juin 1882, de Bellecour aux Terreaux, 3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> étage. Ecrire à l'Agence Fournier, 14 rue Confort, n° 2287.

**IMPUISSANCE ET STÉRILITÉ**  
 de la femme traitées par le docteur égyptien St-Charles à Genève. Nombreuses attestations. Ecrire franco et joindre timbre 25 c. pour recevoir conditions et prix.

**VOULEZ-VOUS** guérir votre rhume, prenez la *Régénération homéopathique* du Dr Schimmann, 90 c. la boîte de 490 grammes. Dépôt: 43, rue de la République, pharmacie des Terreaux et toutes les pharmacies.

**SANS INJECTIONS NI MÉDICAMENTS**  
 Dr PHILLON, guérit rapidement **MALADIES SECRÈTES**  
 Consultations tous les jours, de 3 à 5 h.; gratuites de 6 à 7 h. Rue Curvier, 45, Lyon

**M<sup>me</sup> HERMANN** Avenir par les cartes, 7, Tauban, 52

**AU GRAND BON MARCHÉ**  
 13, Rue de la Barre (en face le pont de la Guillotière)  
 La plus importante Maison de VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS  
 Pour hommes et jeunes gens, PARDESSUS DOUBLE FACE, belle ratine, 17 fr.

**AGENCE DE PUBLICITE V<sup>OR</sup> FOURNIER**

SUCCURSALE SAINT-ETIENNE 6, rue St-Catherine

CORRESPONDANT DE L'AGENCE HAVAS

SUCCURSALE GRENOBLE Passage Teissière

LYON - 14, Rue Confort - LYON

Les Annonces & Réclames des Journaux ci-dessous sont reçues exclusivement à l'Agence

**Lyon :** Progrès - Salut public - Courrier - Décentralisation - Petit Lyonnais - Lyon-Républicain - Nouvelliste - République du Rhône - Réveil Lyonnais - Renaissance - Eclair - Moniteur des soies - Bulletin du Mécateur des Soies - Courrier du Commerce - Echo viticole - Lyon horticole - Gazette agricole - Monde agricole - Journal de Médecine vétérinaire et de Zootechnie - Construction Lyonnaise.

**Saint-Etienne :** Mémorial de la Loire. - Moniteur de la Loire. - Journal de Saint-Etienne. - Le Petit Stéphanois.

**Roanne :** Avenir roannais.

**Grenoble :** Impartial des Alpes - Courrier du Dauphiné - Petit Dauphinois.

**Vienne :** Journal de Vienne.

**Bourgoin :** Indicateur.

**Alliévard :** Gazette d'Alliévard.  
**Macon :** Journal de Saône-et-Loire.  
**Châlon-sur-Saône :** Courrier de Saône-et-Loire - Progrès de Saône-et-Loire  
**Tournus :** Journal de Tournus.  
**Bourg :** Progrès de l'Ain. - Courrier de l'Ain - Journal de l'Ain.  
**Trévoux :** Journal.  
**Nantua :** Abeille.

Sont reçues aux mêmes Bureaux les Annonces pour tous les Journaux français et étrangers

Agents exclusifs des principaux journaux suisses pour le Centre, l'Est et le Midi de la France

**AVIS L'ELIXIR BARBERON** remplace les liqueurs de table les plus recherchées et constitue le meilleur ferrugineux. Il active la digestion et fortifie le sang. — Dépôt: pharmacie Auguet, 8, rue Thomas sin, Lyon.

**TRAMWAYS & OMNIBUS DE LYON**  
 Affichage dans les diverses Voitures, Bureaux et Échoppes de la Compagnie  
 S'adresser, pour traiter, à l'Agence de Publicité V. FOURNIER, 14, rue Confort, LYON

50 pour 100 de REVENU PAR AN  
**LIRE MYSTÈRES** de la BOURSE  
 Seul traité par la BANQUE de la BOURSE (Société Anonyme). Capital: 10 MILLIONS de Fr.  
 PARIS - 7, Place de la Bourse - 7 - PARIS

**MAISON PELLERIN-BARDIN**  
 LYON - 41, Cours Morand - LYON  
 SPÉCIALITÉ DE **COSTUMES D'ENFANTS**  
 Dessins et exécution de Broderies  
**LINGERIE CONFECTIONNÉE**  
 Trousseaux & Layettes

*Camille Fournier*